



Notre Projet d'établissement



Notre ambition : Accueillir chaque jeune ou adulte,

l'accompagner dans la construction de sa personnalité et l'acquisition de compétences.

- Développer la curiosité, la motivation pour construire leur propre avenir.
- Permettre à chacun d'agir dans une démarche de respect de son environnement de vie...
- Former de futurs citoyens éco-responsables.
- Accompagner chaque apprenant vers la réussite aux examens
- Offrir à chaque jeune la possibilité de se construire, de se grandir à l'aide des repères éducatifs



Nos Valeurs prennent leur source dans les missions de

l'établissement, du ministère de l'agriculture et de l'enseignement catholique.

- Le Respect de soi, des autres, des règles, des différences
- Le goût de l'effort, l'autonomie, le plaisir d'apprendre, le travail
- L'ouverture au monde : monde du travail, développement durable, santé, citoyenneté, culture, arts, Développer l'esprit critique avec discernement
- La solidarité : Partage des valeurs, compétences, entraide



Nos priorités : Le bien-être de l'élève : la réussite, l'autonomie,

la responsabilisation, l'épanouissement et la mise en confiance.

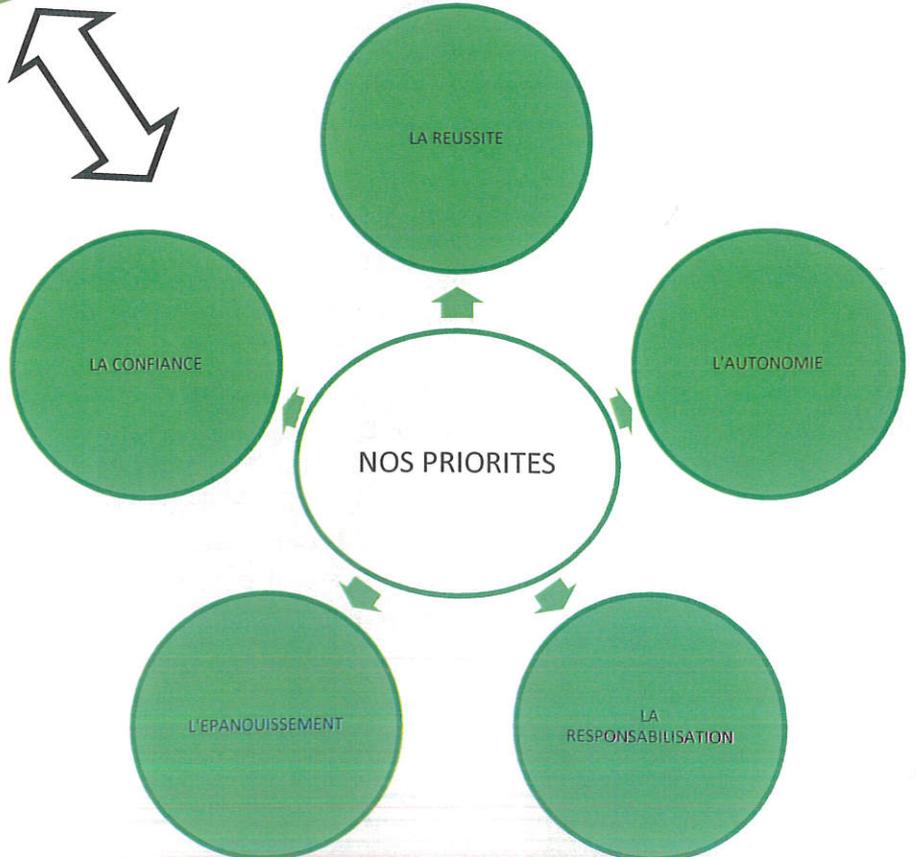
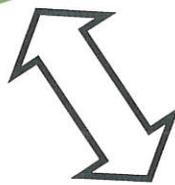
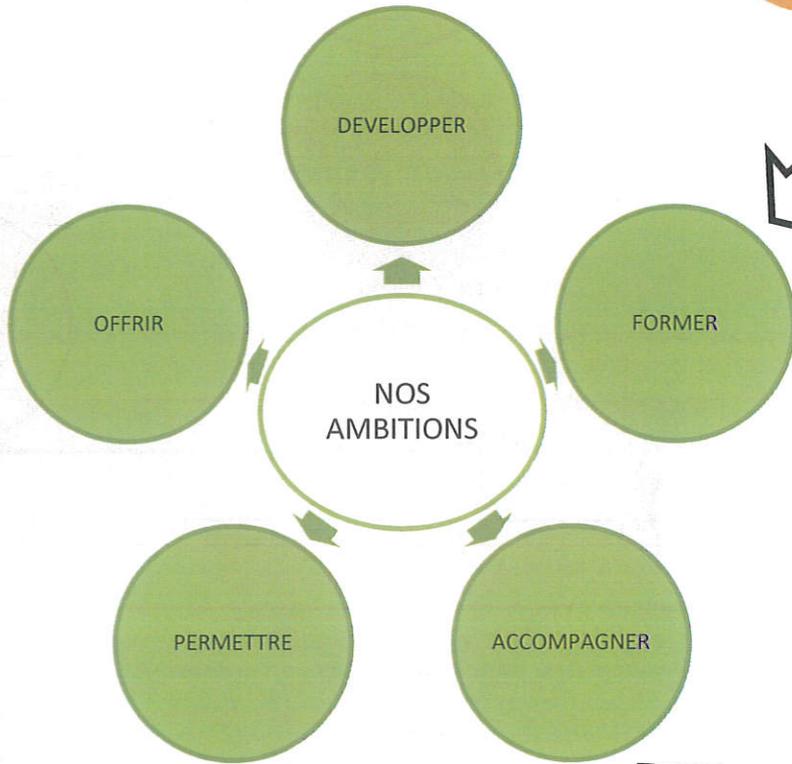
En favorisant pour cela

- L'intégration, l'accueil, l'écoute, le dialogue
- Le suivi individuel de la formation de l'élève en lien avec sa famille
- Une Vie scolaire riche en activités où l'élève est force de propositions.
- Le développement des partenariats et des actions de terrain
- L'ouverture à la culture, à l'art, à la coopération internationale, au monde
- La mise en place de temps-forts hors établissement
- La Création de liens entre les filières et les équipes pédagogiques

Le Lycée Sainte Marie d'Aire sur la Lys est un établissement catholique d'enseignement lié à l'Etat par contrat avec le Ministère de l'Agriculture, et affilié au Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé.

L'ensemble de notre équipe ainsi que notre structure familiale et conviviale, favorise l'accompagnement du projet professionnel de chacun avec une implication de tous (parents, élèves, personnels). Aussi la formation doit être en adéquation avec les exigences du monde professionnel et des valeurs chrétiennes.

Notre Projet d'établissement



FICHE DE RENSEIGNEMENTS FAMILLE

Remarque : Si les responsables principaux de l'élève sont divorcés ou séparés, il faudra renseigner autant de "fiches de renseignements Famille" que de responsables concernés. Une fiche par adresse postale

Responsable Principal de la fiche

Lien de parenté ⁽¹⁾ :

- Père et Mère Famille
 Mère seule Tuteur
 Père seul DDASS
 Elève Autre

Situation Familiale ⁽¹⁾ :

- Marié
 Concubinage
 Pacsé
 Divorcé
 Séparé
 Célibataire
 Veuf/Veuve

Enfants inscrits dans l'établissement :

Nom et prénom	Né(e) le

Merci d'écrire lisiblement afin d'éviter toute erreur de saisie

Civilité ⁽¹⁾ : M^{me}. M.

Nom :

Prénom :

Profession :

Société :

- Situation Emploi ⁽¹⁾ : Occupe un emploi
 Au chômage
 Retraité(e)
 Autre situation

Téléphone portable :

Adresse mail personnelle :

Téléphone professionnel :

Adresse mail professionnelle :

Nombre d'enfant à charge :

Enfants à charge dans le 2nd degré :

Conjoint(e)

Civilité ⁽¹⁾ : M^{me}. M.

Nom :

Prénom :

Profession :

Société :

- Situation Emploi ⁽¹⁾ : Occupe un emploi
 Au chômage
 Retraité(e)
 Autre situation

Téléphone portable :

Adresse mail personnelle :

Téléphone professionnel :

Adresse mail professionnelle :

Coordonnées personnelles :

Adresse :
.....
.....

CP/Ville :

Pays :

Tél : Domicile :

Liste rouge ⁽¹⁾ : OUI NON

Coordonnées bancaires :

Ne renseigner cette partie que si vous payez toute ou une partie de la scolarité de l'élève.

Domiciliation :

Code banque : code guichet

N° de compte : clé

Mode de règlement ⁽¹⁾ Prélèvement Chèque

Contrat de scolarisation à compléter (voir pièce jointe)

(1) Cocher la réponse appropriée

Identification de l'élève

NOM : Sexe : M F
PRENOM : Autres Prénoms (obligatoire) :
Né(e) le : à : Dépt : Nationalité :

Situation Scolaire

N° RNIE ou INE de l'élève (obligatoire) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(à demander dans votre établissement scolaire ou noté sur les bulletins trimestriels)
Date d'entrée dans l'Etablissement :
Classe d'inscription :
Redoublant OUI NON
Langue vivante : LV1 LV2
Régime : Externe Demi-pensionnaire Pensionnaire
Dispensé d'Education Physique : OUI NON (Si oui joindre un certificat médical)

ANTERIORITE SCOLAIRE

Etablissement fréquenté en 2020/2021
Nom de l'établissement d'origine :
Adresse :
Classe fréquentée en 2020-2021 :

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

En cas d'accident ou d'intervention chirurgicale, les services d'urgence emmèneront votre enfant à l'Hôpital d'Helfaut ou de Beuvry

J'autorise l'établissement à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Fait à Le
Signature des Parents

Autres Informations

Indiquez ici les informations concernant l'élève scolarisé que vous jugez nécessaires de porter à la connaissance du Chef d'établissement :

.....
.....

Nous, soussignés, élève et parents reconnaissons avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Lycée Ste Marie, nous l'acceptons et nous engageons à le respecter.

Date Signature de l'élève Signature des Parents



FICHE SANTÉ ÉLÈVE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Dans l'intérêt de votre enfant veuillez remplir ce questionnaire aussi soigneusement que possible.

NOM : PRENOM :

Classe : Régime : Interne Demi-pensionnaire Externe

Date : Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : VILLE

N° tél domicile :

N° Port père N° Port mère

N° tél travail père : N° tel travail mère :

Etablissement et classe fréquentés l'année précédente (ville et département si besoin) :

Responsable légal (père, mère, tuteur) :

Votre enfant souffre t-il des maladies suivantes :

- | | | |
|------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Asthme | <input type="checkbox"/> Maladie de Crohn | <input type="checkbox"/> insuffisance Rénale |
| <input type="checkbox"/> Diabète | <input type="checkbox"/> hypertension Artérielle | <input type="checkbox"/> souffle au cœur |
| <input type="checkbox"/> Epilepsie | <input type="checkbox"/> hépatite | |

A-t-il des déficits : visuels ? Préciser

Auditifs ? Préciser

Est-il suivi pour :

- | | |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Une dyslexie | <input type="checkbox"/> Une dyspraxie |
| <input type="checkbox"/> Des crises de spasmodie | <input type="checkbox"/> Des angoisses |
| <input type="checkbox"/> Une anorexie | <input type="checkbox"/> Une boulimie |
| <input type="checkbox"/> Une dépression | |
| <input type="checkbox"/> Autres – à préciser : | |

A-t-il subi des interventions chirurgicales ?

(Lesquelles ? quand ?) :

A-t-il un traitement de longue durée (préciser) :

Observations particulières :

.....
.....
.....

NOM, ADRESSE, TEL. DU MEDECIN TRAITANT :

.....
.....

➤ **Contrôle des médicaments pour les internes :**

En cas de traitement médical à suivre, l'élève remet à l'éducateur en charge de l'internat le soir, la prescription médicale et les médicaments. L'élève passe matin et soir auprès de l'éducateur prendre son traitement.

IL EST INTERDIT AUX ELEVES DE GARDER DES MEDICAMENTS EN LEUR POSSESSION.

➤ **Les dispenses de sport seront établies avant le cours d'E.P.S.**

Les élèves dispensés d'Education Physique et Sportive participent à la séance selon des modalités individualisées définies par les Référentiels de formation.

➤ **Asthme, hypertension, insuffisance rénale**

Les élèves sujets à ces maladies sont priés de fournir, dès la rentrée, un certificat médical mentionnant la conduite à tenir en cas de problème et leur traitement personnel.

➤ **Prévenir en cours d'année le Responsable Vie Scolaire**

S'il y a traitement ou modification de traitement, hospitalisation ou intervention chirurgicale.

àLe

SIGNATURE



LYCEE SAINTE MARIE
52 Rue d'Isbergues
B.P. 70 139
62922 AIRE SUR LA LYS Cedex

☎ 03.21.39.01.63.

NOTE CONCERNANT L'ASSURANCE "ACCIDENT"

La loi du 10 Juillet 1976 a fait obligation à tous les élèves de l'Enseignement Agricole public et privé d'être affiliés à la Mutualité Sociale Agricole, pour la couverture des accidents qui pourraient survenir pendant leur présence à l'école, en stage ou sur les trajets.

CARACTERISTIQUES DE CETTE NOUVELLE COUVERTURE

- * Seuls, les accidents survenus pendant le travail (école et stages), et pendant le trajet, sont couverts.
- * Les accidents survenant pendant les vacances ou à la maison quand l'élève n'est plus sous la responsabilité de l'école ne sont pas couverts.
- * L'assurance est totale : il n'y a pas lieu de faire intervenir la sécurité sociale ou les assurances agricoles. Les Parents n'ont plus à faire l'avance des frais.
- * Dans le cas d'une I.P.P. (Incapacité Professionnelle Permanente) une rente est versée aux accidentés.

Le problème des assurances-accidents sera abordé au cours des prochaines réunions de Parents.

N.B. : Cette assurance est obligatoire. Elle ne peut-être remplacée par l'assurance du Chef de Famille (Responsabilité Civile).



DECLARATION DES ELEVES (Cotisations Accident de Travail)

L'EMPLOYEUR

Téléphone: 03 21 13 90 11 63 E-mail: aire-sur-la-lys@msa-pc.fr
 N° SIRET OU MSA: 31 09 14 80 50 00 11 Code NAF (APE): 39 50
 Nom Prénom ou Raison sociale: LYCEE SAINTE MARIE

Adresse: LYCEE STE MARIE
52, Rue d'Isbergues
62120 AIRE SUR LA LYS
Enseignement Technique
Hors DSN Hors TESA
Elevés / ET 62 008 21 3148 / 3950

L'ELEVE

Nom de naissance: _____
 Nom d'usage: _____
 Prénoms: _____
 N° de Sécurité Sociale: _____ Sexe: M F
 Date de naissance: Jour _____ Mois _____ Année _____
 Lieu de naissance: _____ Dept. _____ commune _____
 Adresse: Numéro _____ Bis _____ Ter _____ Nat. Voie _____ Nom de voie _____
 code postal _____ Ville _____

L'EMBAUCHE ET L'EMPLOI

DATE ET HEURE PRÉVISIBLES DE L'EMBAUCHE: Jour _____ Mois _____ Année _____ à Heures _____ Minutes _____
 Secteur d'activité professionnelle: ENSEIGNEMENT niveau ou coefficient hiérarchique _____
 Convention collective applicable au salarié: _____
 Emploi occupé: ELEVE
 Durée du travail: Hebdo. _____ ou Mensuelle _____ ou Annuelle _____ Si forfait jours _____
 (heures) (heures) (heures) (jours)

Date de fin du précédent CDD: _____

Contrat à durée déterminée à temps plein

durée (en jours): _____

Contrat vendanges

Le salarié: est cadre ou assimilé Oui Non
 je le déclare à AGRICA Retraite AGIRC Oui Non
 - dans la catégorie art 4 ou 4 bis Oui Non
 - dans la catégorie art 36 Oui Non
 est rémunéré exclusivement en nature Oui Non
 est domicilié fiscalement à l'étranger Oui Non
 est saisonnier Oui Non

Salaires mensuel brut à l'embauche: _____ €

Si lieu de travail différent de l'établissement: Dept. _____ Commune _____

DEMANDE DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS PATRONALES POUR L'EMPLOI D'UN TRAVAILLEUR OCCASIONNEL :

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Le salarié a-t-il été déclaré apte dans un emploi similaire et chez le même employeur au cours des 24 derniers mois ? Oui Non
 Le salarié a-t-il été déclaré apte chez un autre employeur dans un emploi similaire au cours des 12 derniers mois ? Oui Non
 Le salarié a-t-il un handicap reconnu ? Oui Non
 S'agit-il d'un salarié saisonnier recruté pour une durée égale ou supérieure à 45 jours ? Oui Non
 Si oui, le salarié a-t-il été déclaré apte pour un emploi équivalent ces 24 derniers mois ? Oui Non

Conditions de travail prévues à l'embauche

• bruit Oui Non
 • vibrations Oui Non
 • agents biologiques Oui Non
 • travail de nuit Oui Non
 • produits de traitement des végétaux ou d'autres produits chimiques Oui Non
 Autre risque précisez: _____

Le Chef d'Etablissement

Signature: _____

Le 01 09 2020



**CONTRAT DE SCOLARISATION
et ENGAGEMENT DE PAIEMENT**

Un imprimé par enfant
et, en cas de séparation, un imprimé par parent ayant l'exercice de l'autorité parentale (payeur ou non)

Monsieur et/ou Madame
déclare(nt) avoir pris connaissance du projet éducatif et du règlement intérieur du Lycée Sainte Marie à Aire Sur La Lys,
et particulièrement de la participation obligatoire à toutes les activités, sorties et voyages pédagogiques organisés dans
l'année scolaire.

Il (s) déclare(nt) les accepter sans réserve et inscrire leur enfant :

NOM et Prénom : dans l'établissement à la date de la rentrée
scolaire du 1^{er} Septembre 2021.

Qui sera scolarisé(e) à cette date en classe de

L'établissement représenté par Estelle JUSELME, Chef d'établissement s'engage à assurer la scolarisation
de

Monsieur et/ou Madame reconnaître(nt) avoir pris connaissance
des tarifs appliqués dans le lycée. Il(s) s'engage(nt) à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de
l'établissement ainsi que toutes dépenses pour autres services (demi-pension, internat, cotisations, fournitures et
déplacement pédagogiques, activités culturelles et sportives, etc ...) dont leur enfant aura bénéficié.

Pour marquer leur accord Monsieur et/ou Madame
a/ont versé un acompte de :

- 60 € pour élève Externe
- 170 € pour élève Demi-pensionnaire
- 250 € pour élève Interne

qui constitue une avance sur le premier versement de l'année. **Cet acompte ne sera pas remboursé en cas de désistement.** Il sera restitué à la famille si l'élève est orienté dans une filière non préparée au Lycée Ste Marie Aire Sur La Lys, ou suite à une mutation professionnelle (un justificatif sera joint à la demande de remboursement de l'acompte).

Toute autre situation sera examinée à la discrétion du Chef d'établissement.

Monsieur et/ou Madame s'engage(nt) à régler les frais de scolarité par

- Prélèvements Bancaires le 10 de chaque mois d'octobre à juin, déduction faite de l'acompte.
- Chèque ou Espèces à réception de la facture annuelle en octobre, déduction faite de l'acompte.
(à l'ordre du LYCEE SAINT MARIE, préciser le CODE FAMILLE et le nom de l'élève au dos du chèque)

Fait à _____ le _____

Le Chef d'établissement
Lycée Sainte Marie
Estelle JUSELME
52 rue d'Isbergues
62120 Aire-sur-la-Lys
LYCÉE SAINTE MARIE
03 21 39 01 63
aire-sur-la-lys@cneap.fr
Siret : 310 914 205 00011

Signature des Parents ou représentants légaux de
l'élève.
« Lu et approuve »

Tout trimestre commencé est entièrement dû pour la contribution familiale et les cotisations.
Concernant les autres frais, un prorata sera calculé (Nb de semaines présences réelles/nb semaines scolaires)
Les changements de régime ou de départ anticipé se feront en fin du trimestre sur présentation d'un courrier de la famille la
régularisation de la facture se fera au prorata temporis (fin décembre, fin mars)
TOUTE DEMISSION DOIT ETRE SIGNALÉE AU SECRETARIAT PAR COURRIER

Certificat Médical d'Inaptitude à la Pratique de l'Education Physique et Sportive

A remettre au secrétariat du Lycée Ste Marie ou au Professeur d'Education Physique

à la rentrée septembre 2021 avant le premier cours d'E.P.S.

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce
jour, **l'élève** : **né(e) le**

Et AVOIR CONSTATE QUE SON ETAT DE SANTE ENTRAINE *

UNE INAPTITUDE PARTIELLE A LA PRATIQUE DE L'E.P.S.

d'une durée de :

Cette inaptitude nécessite une adaptation aux possibilités de l'élève.

Sont contre indiqués **

LES FONCTIONS SUIVANTES :

Courir Sauter Lancer Lever-porter

LES TYPES D'EFFORT SUIVANTS :

Intense et bref Endurance

LES SITUATIONS SUIVANTES :

Activité en hauteur Activité en milieu aquatique

AUTRES :

.....

Remarques pouvant aider l'enseignant d'E.P.S à la mise en place d'activités adaptées :

.....
.....
.....

UNE INAPTITUDE TOTALE

D'une durée de

A _____ le _____
Signature et Cachet



LYCEE SAINTE MARIE

52 RUE D'ISBERGUES
BP 70139
62922 AIRE-SUR-LA-LYS Cedex

Téléphone : 03 21 39 01 63
Télécopie : 03 21 95 60 70

Mél. aire-sur-la-lys@cneap.fr
www.lycee-saintemarie.fr

LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e).....élève en classe de
m'engage à respecter le règlement de l'établissement et les différents points suivants pendant toute la durée de ma scolarisation au Lycée Ste Marie :

- ☞ Respecter l'autre et ne pas porter atteinte à l'intégrité physique et morale des personnes présentes dans le lycée.
- ☞ Respecter le règlement lié à la cigarette et à l'utilisation du téléphone portable.
- ☞ Suivre les règles administratives concernant les retards, les absences, les dispenses de sport ou encore les conventions de stage.
- ☞ Participer à toutes les activités, sorties et voyages à caractère pédagogique organisés sur le temps scolaire.
- ☞ Me conformer à toutes sanctions liées au travail ou à la discipline.
- ☞ Le cas échéant, être présent(e) en retenue le jour et l'heure fixés préalablement.
- ☞ Respecter les horaires de cours.
- ☞ Respecter les locaux et leurs règles de fonctionnement et d'usage.

Le
Signature de l'élève suivie de la mention
« lu et approuvé »

En lui confiant leur enfant, les familles s'engagent à soutenir l'action éducative menée par l'établissement. En cas de non collaboration d'une famille ou même de prise de position contraire au projet éducatif ou au mode de vie instauré dans le lycée, l'établissement se considérerait comme dégagé du contrat moral et prendrait toutes les mesures appropriées.

Le
Signature des responsables légaux suivie
de la mention « lu et approuvé »



LYCEE SAINTE MARIE

52 RUE D'ISBERGUES
BP 70139
62922 AIRE-SUR-LA-LYS Cedex

Téléphone : 03 21 39 01 63

Télécopie : 03 21 95 60 70

Mél. aire-sur-la-lys@cneap.fr

www.lycee-saintemarie.fr

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE PHOTOS SCOLAIRES

M. Mme Parents de

Classe de

Autorisent – N'autorisent pas (rayer la mention inutile)

Le Lycée Sainte Marie à utiliser des photographies de leur enfant qui pourraient être prises dans le cadre des activités scolaires à des fins de publication diverses (publicités, articles de presse, plaquettes, internet...) et ce pendant toute la durée de scolarisation au Lycée Sainte Marie

DATE ET SIGNATURE DES PARENTS :

**AUTORISATION PERMANENTE DE SORTIES SCOLAIRES
à titre pédagogique et/ou éducatif**

M. Mme Parents de

Classe de

Autorisent mon enfant à participer à toutes les sorties pédagogiques organisées pendant l'année scolaire et ce pendant toute la durée de sa scolarisation au Lycée Ste Marie.

DATE ET SIGNATURE DES PARENTS :

BOURSE NATIONALE DE LYCEE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
Région HAUTS-DE-FRANCE

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Document **OBLIGATOIRE** pour tous les élèves , à compléter et à retourner à l'établissement d'accueil lors de l'inscription ou au plus tard le 1 septembre 2021, accompagné s'il y a lieu du dossier de bourse ou des pièces mentionnées selon votre situation

NOM - Prénom du représentant légal :

NOM - Prénom de l'élève :

Date de naissance de l'élève :

Adresse :

..... Tél :

Etablissement fréquenté en 2020/2021 : Classe :

Etablissement fréquenté à la rentrée 2021/2022 : LYCEE STE MARIE 62120 AIRE/LYS Classe :

ne sollicite pas de bourse nationale pour l'année scolaire 2021/2022 : fin du questionnaire (signer en bas de page)

sollicite une bourse nationale pour l'année scolaire 2021/2022 : cocher la case qui correspond à votre situation :

L' ELEVE était scolarisé dans un établissement d'enseignement agricole de la région au cours de l'année scolaire 2020/2021

Elève <u>boursier</u> en 2020/2021	Elève <u>non boursier</u> en 2020/2021
<input type="checkbox"/> pas de changement de la situation familiale ou professionnelle Sollicite la <u>reconduction</u> de la bourse : celle-ci sera mise à jour sans changer le revenu de votre dossier initial (revenus 2017, 2018 ou 2019 selon les cas), aucune pièce n'est à fournir.	<input type="checkbox"/> dossier complet à déposer auprès de l'établissement, fournir les justificatifs des revenus 2020 (*)
<input type="checkbox"/> changement durable de la situation familiale depuis l'année des revenus pris en considération : Sollicite le <u>réexamen</u> de la bourse et la prise en compte des revenus de l'année 2020. Pas de formulaire à remplir, fournir les justificatifs des revenus 2020 (*) + justificatif de changement de situation.	
<input type="checkbox"/> redoublement, changement d'orientation, entrée dans le second cycle (CAPa, 2 ^{de}) : <u>réexamen</u> obligatoire, pas de formulaire à remplir, fournir les justificatifs des revenus 2020 (*)	

L' ELEVE ENTRE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, en provenance d'un établissement de l'Education Nationale

dossier complet à déposer auprès de l'établissement OU notification de droit à bourse 2021/2022 si un dossier avait été déposé dans l'ancien établissement

+ vous devrez dans tous les cas fournir en septembre l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020

+ relevé de note du brevet en cas de mention B ou TB

(*) : Pour les demandes de bourse déposées en juillet : fournir l'avis de situation déclarative (après déclaration en ligne), ou la déclaration automatique de revenus 2020, puis fournir en septembre l'avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020.

Pour les demandes déposées en septembre fournir directement l'avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020.



Fait à Le..... Signature du représentant légal :

INFORMATIONS DOSSIERS DE BOURSES

Barème attribution de bourses de lycée 2021-2022 année de référence des revenus : 2020

Les informations relatives aux bourses délivrées par le Ministère de l'Agriculture peuvent être consultées sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Avant toute demande de dossier, il faut effectuer une simulation du droit à bourse sur le site : <http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycée.php>

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 606	14 728	12 508	10 088	6 270	2 450
2	20 036	16 069	13 645	11 004	6 967	2 928
3	22 897	18 746	15 920	12 839	8 360	3 881
4	26 476	21 426	18 194	14 674	9 752	4 831
5	30 054	25 443	21 606	17 425	11 842	6 260
6	34 349	29 459	25 018	20 178	13 934	7 687
7	38 642	33 477	28 430	22 928	16 023	9 117
8 ou plus	42 935	37 496	31 842	25 679	18 113	10 545
Montant annuel de la bourse	441 €	540 €	639 €	735 €	831 €	933 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
-------------------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €